



# Décisions et informations municipales

## Février 2016

### Administration générale

Statistique	Au 31.12.2015, Vucherens comptait 543 habitants.
Procédé de réclame	La Municipalité rappelle que tout affichage publicitaire est soumis à la loi sur les procédés de réclame (LPR) ainsi qu'à son règlement d'application (RLPR) qui stipule notamment à l'article 30 qu'une autorisation préalable d'implantation est requise.
Réorganisation du bureau communal	Mme C. Gentil Martinez, boursière communale, ayant demandé à diminuer momentanément son taux d'occupation, son activité de contrôle des habitants est reprise pour environ 1 an par M. P. Rebet. En conséquence, le bureau communal a été réorganisé et les horaires d'ouverture remaniés. Le bureau du Greffe sera ouvert les lundis de 9h00 à 11h00. Le Contrôle des Habitants et le Bureau des étrangers sera ouvert les lundis de 15h00 à 18h00.
Règlement de police – Annexe 1 relative aux émoluments	L'Annexe 1 du règlement communal de police a été approuvée par le Canton et entre dès lors en vigueur. Cette annexe ainsi que son règlement se trouvent sur <a href="http://www.vucherens.ch">www.vucherens.ch</a> → Administration → Règlements.
Journée sportive 2016	La journée sportive aura lieu le 18 juin 2016 et sera organisée par la Municipalité en collaboration avec la Jeunesse.
Assermentation des nouvelles autorités	L'assermentation par le Préfet des membres du Conseil communal et de la Municipalité législature 2016-2021 se fera le mardi 7 juin 2016 à 20h00.

### Travaux publics

Panneaux photovoltaïques – Parcelle 138	La Municipalité délivre une dispense d'enquête publique pour la pose de 76 m <sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur la propriété de M. P.-A. Leresche à la rte du Village 7.
Pergola ouverte et démontable – Parcelle 397	La Municipalité délivre une dispense d'enquête publique pour l'installation d'une pergola ouverte et démontable sur la propriété de M. V. Muehlethaler et Mme F. Bellutti Enders à la rte de Moudon 8.
Transformations intérieures et enveloppe thermique – Parcelle 270	La Municipalité délivre une dispense d'enquête publique pour des transformations intérieures et la réfection de l'enveloppe thermique sur la propriété de M. I et Mme H. Bales à la rte de du Village 41.

- 2 Velux – Parcelle 254 La Municipalité délivre le permis de construire municipal pour la pose de 2 velux en toiture sur la propriété de M. M. Vuagniaux à la rte du Village 65.
- Permis d’habiter – Parcelle 311 La Municipalité délivre le permis d’habiter pour la construction d’un appartement en annexe à la maison et une véranda sur la propriété de Mme C. Fosco Rion et B. Rion au chemin de Planche Nardin 3.
- Création d’un garage pour 4 voitures – parcelle 240 Mise à l’enquête publique pour la création d’un garage pour 4 voitures sur la propriété de Mme I. et M. S. Macrina au chemin du Montillier 10.
- Parc. 132 – Projet de fractionnement La Municipalité donne son accord au projet de fractionnement de la parcelle 132, propriété de la succession de M. J.-M. Chollet.
- Dépôt de gazon La Municipalité a pris note que à partir de 2016, le dépôt de gazon ne peut plus se faire chez Urbain et Sébastien Cherpillod à la Râpe.

  